

MAIRIE DE TINTÉNIAC

(35190)

Tél. : 02 99 68 18 68

Fax. : 02 99 68 05 44

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du vendredi 07 avril 2023****DATE de convocation et d'affichage**

30 mars 2023

DATE de publication de la délibération

14 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 20

Votants 27

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : M. TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie Adjointes ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, GORON Maxime, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger (arrive à 20h05 au point 9), SALIS Anaïs, d'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés :

Mme PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à Mme ANDRÉ Marie-Thérèse.

M. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à Mme DELVILLE Nathalie.

M. QUENOUILLE Roger donne pouvoir à M. LEGRAND Rémi jusqu'au point 8 inclus.

M. JEANNEAU Luc donne pouvoir à Mme SALIS Anaïs.

M. DUFEIL Christophe donne pouvoir à M. TOCZÉ Christian.

Mme DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à M. GORON Maxime,

M. BAZIN Denis donne pouvoir à Mme BLANDIN Béatrice.

M. DEHEEGER Vianney donne pouvoir à Mme MORIN LOUVIGNY Isabelle.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Mme MARTINIAULT Anne-Laure a été désignée secrétaire de séance à qui il est adjoint un auxiliaire, Sophie CONGRAS.

N°070423-11 : Budget Primitif 2023 Assainissement.

M. Blaise TOUZARD présente le Budget Primitif 2023 Assainissement, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement : 271 529,87€**
- **Section d'investissement : 465 604,37€**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
011 - Charges à caractère général	153 700,65 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	114 829,22 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66 - Charges financières	0,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	271 529,87 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	91 751,92 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	44 777,95 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	135 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	271 529,87 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 035-213503378-20230407-DELIB070423_11-DE

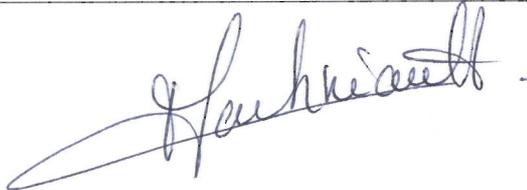
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RESTES A RÉALISER		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	11 777,93 €	11 777,93 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	78 415,71 €	50 533,71 €	128 949,42 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	141 877,00 €	150 000,00 €	291 877,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	220 292,71 €	245 311,66 €	465 604,37 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	RESTES A RÉALISER	CREDITS NOUVEAUX	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	334 443,90 €	334 443,90 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	114 829,22 €	114 829,22 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	16 331,25 €	0,00 €	16 331,25 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 331,25 €	449 273,12 €	465 604,37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,
 ➤ d'adopter le Budget Primitif 2023 Assainissement tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance Anne-Laure MARTINIAULT
	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 14 avril 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 14 avril 2023